Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D030_FCT-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Délibération 2025_D030_FCT

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant)

Ayant donné pourvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, CHIFFOLEAU Stéphane, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent, ROUSSEAU Sébastien

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	13	11	3	16

OBJET :	**FONCTIONNEMENT - Mise à jour du tableau de composition du Comité syndical et des membres de la commission « *Suivi des milieux aquatiques – Bassin versant du Falleron, Loup pendu et Dain* »**

Le Président expose :

Par délibération du 26 juin 2025, Pornic Agglo Pays de Retz a modifié ses représentants au sein du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf suite au décès de Monsieur Jean-Bernard FERRER, siégeant en tant que délégué titulaire.

Monsieur FERRER est remplacé par Monsieur Laurent PIRAUD (délégué suppléant actuellement), et Monsieur Axel GAYRAUD est désigné en tant que délégué suppléant. Ainsi les représentants désignés par Pornic agglo Pays de Retz sont nommés comme suit :

5 titulaires	5 suppléants
Claude CAUDAL	Nicolas ROCHER
Claire HUGUES	Françoise COUILLEAU
Patricia CARRARA	Axel GAYRAUD
Pascale BRIAND	Patrick GILLET
Laurent PIRAUD	Hubert ROCHER

Il convient donc de procéder à leur installation et de modifier le tableau de composition du Comité syndical.

En outre, le Président indique que cette installation implique la mise à jour de la Commission *« Suivi des milieux aquatiques – Falleron, Loup pendu et Dain »*, avec le remplacement de Monsieur FERRER par Axel GAYRAUD. La composition de la commission est modifiée comme suit :

Membres	Représentants	Remplaçants
Challans Gois communauté	CHIFFOLEAU Stéphane GRALL Yoann LASSOUS Pascal SIGWALT Richard	GUILLOU Gilles RETUREAU Pascal ROBIN Jean-Pierre RONDEAU Raphaël
Pour Sud Retz Atlantique	BATARD Yves PARAIS Philippe PEROYS Bernard	GAUTHIER Christian GOUON Flore ROBIN Laurent
Pornic Agglo Pays de Retz	PIRAUD Laurent	GAYRAUD Axel
Vie et Boulogne	ROUSSEAU Sébastien	GUILBEAU Jean-Paul

***

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D030_FCT-DE

Le Comité syndical,

Vu la délibération du 26 juin 2025 de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz portant modification des représentants du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Installe Laurent PIRAUD, en tant que délégué titulaire et Axel GAYRAUD, délégué suppléant.
- Décide de mettre à jour le tableau de composition du Comité syndical conformément au tableau joint.
- Décide de mettre à jour la composition de la commission « *Suivi des milieux aquatiques – bassin versant du Falleron, Lou pendu et Dain* » conformément au tableau joint.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique Effectif légal du Comité syndical : **24** Nombre de délégués en exercice : **24**	**SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF** **TABLEAU DE COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL** (Président, vice-présidents, membres du bureau et autres délégués)

Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués TITULAIRES de l'EPCI-fp de :	Autre mandat électif :
Président	M.	BILLON Jean-Yves	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Beauvoir-sur-Mer
1er vice-président	M.	CAUDAL Claude	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Préfailles
2ème vice-président	Mme	GODEFROY Rosiane	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire du Le Perrier
3ème vice-président	Mme	COESLIER Catherine	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjointe à Barbâtre
4ème vice-président	M.	BATARD Yves	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Machecoul-Saint-Même
5ème vice-président	M.	MENUET Jean-Luc	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Sallertaine
1er membre bureau	M.	PIPAUD Vincent	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Adjoint à Saint-Hilaire-de-Riez
2ème membre bureau	M.	ROUSSEAU Sébastien	Communauté de communes Vie et Boulogne	Adjoint à Falleron
Délégué titulaire	Mme	BRIAND Pascale	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Les Moutiers-en-Retz / Présidente de CA Pornic agglo Pays de Retz
Délégué titulaire	M.	BUTON Didier	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Saint-Urbain
Délégué titulaire	M.	CARRARA Patricia	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Conseiller à La Bernerie-en-Retz
Délégué titulaire	M.	CHARRIER Miguel	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Adjoint à Saint-Jean-de-Monts
Délégué titulaire	M.	CHIFFOLEAU Stéphane	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Adjoint à la Garnache
Délégué titulaire	M.	PETRARU Cyril	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Conseiller municipal à Barbâtre
Délégué titulaire	M.	DENIS Pascal	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de La Barre-de-Monts
Délégué titulaire	M.	PIRAUD Laurent	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire délégué de Fresnay en Retz
Délégué titulaire	M.	GABORIT Fabien	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Adjoint à Noirmoutier-en-l'Ile / Président de CdC de l'île de Noirmoutier
Délégué titulaire	M.	GISBERT Thomas	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Bouin
Délégué titulaire	M.	GRALL Yoann	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Bois-de-Céné
Délégué titulaire	M.	GRONDIN Raoul	Communauté de communes Océan Marais de Monts	Maire de Notre-Dame-de-Monts
Délégué titulaire	Mme	HUGUES Claire	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz	Maire de Pornic Conseillère régionale des Pays de la Loire
Délégué titulaire	M.	PARAIS Philippe	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Adjoint à Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Délégué titulaire	M.	PEROYS Bernard	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Conseiller municipal à Paulx
Délégué titulaire	M.	SIGWALT Richard	Communauté de communes Challans Gois Communauté	Maire de Saint-Gervais

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D030_FCT-DE

Fonction	Qualité (M./Mme)	NOM ET PRENOM	Délégués SUPPLEANTS de l'EPCI-fp de :
Délégués suppléants	M.	ROCHER Nicolas	Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz
	Mme	COUILLEAU Françoise	
	M.	GAYRAUD Axel	
	M.	Patrick GILLET	
	M.	ROCHER Hubert	
	M.	ROBIN Laurent	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
	M.	GAUTHIER Christian	
	Mme	GOUON Flore	
	Mme	GIRAUDET Marie-Laure	Communauté de communes Challans Gois Communauté
	M.	RETUREAU Pascal	
	M.	LASSOUS Pascal	
	M.	ROBIN Jean-Pierre	
	M.	COUTANCEAU Jacques	
	M.	GUILLOU Gilles	
	M.	RONDEAU Raphaël	
	M.	ROUILLE Jean-Michel	Communauté de communes Océan Marais de Monts
	M.	ROLLAND Bénédict	
	M.	LAIDIN Daniel	
	Mme	LAUNAY Véronique	
	M.	BALAT Yan	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
	M.	AUBERNON Patrice	
	M.	BRUNET Jean-Pierre	
	M.	DUBOIS Jean-Marc	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
	M.	GUILBEAU Jean-Paul	Communauté de communes Vie et Boulogne

Fait à Beauvoir-sur-Mer, le 28 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneu

Cachet du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D030_FCT-DE

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D030_FCT-DE

MEMBRES DES COMMISSIONS SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES

Mise à jour : 28 octobre 2025

				Nom des commissions Milieux aquatiques	
				MA 1	MA 2
EPCI-fp adhérents	Comité syndical du SMBB	**NOM**	**PRENOM**	**Bassin versant du Falleron, Lou pendu, Dain** *(9 membres + 9 remplaçants)*	**Bassin versant de l'étier de Sallertaine et ses affluents** *(6 membres + 6 remplaçants)*
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (44)	Titulaire	PIRAUD	Laurent	Membres	
	Suppléant	*GAIRAUD*	*Axel*	*Remplaçant*	
Communauté de communes Sud Retz Atlantique (44)	4ème VP	BATARD	Yves	Membre	
	Titulaire	PARAIS	Philippe	Membre	
	Titulaire	PEROYS	Bernard	Membre	
	Suppléant	*GAUTHIER*	*Christian*	*Remplaçant*	
	Suppléant	*GOUON*	*Flore*	*Remplaçante*	
	Suppléant	*ROBIN*	*Laurent*	*Remplaçant*	
Communauté de communes Vie et Boulogne (85)	membre du Bureau	ROUSSEAU	Sébastien	Membre	
	Suppléant	*GUILBEAU*	*Jean-Paul*	*Remplaçant*	
Communauté de communes Challans Gois Communauté (85)	Président	BILLON	Jean-Yves	Membre de droit	Membre de droit
	Titulaire	BUTON	Didier		Membre
	Titulaire	CHIFFOLEAU	Stéphane	Membre	Membre
	Titulaire	GRALL	Yoann	Membre	
	5ème VP	MENUET	Jean-Luc		Membre
	Titulaire	SIGWALT	Richard	Membre	Membre
	Suppléant	*COUTANCEAU*	*Jacques*		*Remplaçant*
	Suppléant	*GIRAUDET*	*Marie-Laure*		*Remplaçante*
	Suppléant	*GUILLOU*	*Gilles*	*Remplaçant*	*Remplaçant*
	Suppléant	LASSOUS	Pascal	Membre	
	Suppléant	*RETUREAU*	*Pascal*	*Remplaçant*	*Remplaçant*
	Suppléant	*ROBIN*	*Jean-Pierre*	*Remplaçant*	
	Suppléant	*RONDEAU*	*Raphaël*	*Remplaçant*	*Remplaçant*
Communauté de communes Océan Marais de Monts (85)	Titulaire	DENIS	Pascal		Membre
	Suppléant	*ROLLAND*	*Bénédict*		*Remplaçant*

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D031_FCT-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF**	

Délibération 2025_D031_FCT

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

OBJET :	**FONCTIONNEMENT – Retrait de la compétence à la carte Gestion des Milieux Aquatiques du membre Océan Marais de Monts**

Le Président expose :

Par délibération du 12 décembre 2024, la communauté de communes Océan Marais de Monts (OMM) a décidé de solliciter le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf pour le retrait de la compétence à la carte Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) à savoir :

- 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (C. envir. Art L. 211-7, 1°) ;
- 2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (C. envir. Art L. 211-7, 2°) ;
- 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (C. envir. Art L. 211-7, 8°), hors lutte contre les espèces invasives.

Ce retrait d'OMM n'inclut pas les compétences à la carte :

- La lutte contre les espèces végétales envahissantes
- La lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs.

L'article 5 des statuts du SMBB en vigueur (arrêté interdépartemental n°2023 DCL-BICB-1770 daté du 21 décembre 2023), stipule la procédure de transfert et de retrait des missions à la carte comme suit :

« Les missions à la carte qui sont reprises ou transférées au syndicat mixte par les membres, le sont dans les conditions suivantes :

1. *Le transfert ou le retrait d'une mission à la carte est décidé par délibération concordante du membre et du syndicat mixte. Pour le syndicat mixte, cette décision doit être prise à la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents ;*
2. *Le transfert ou le retrait prend effet à une date définie suite à un accord entre le membre et le syndicat mixte, qui est précisée dans les délibérations, et à minima tout transfert ou retrait en année N ne peut s'opérer que sur l'année civile N+1 avec un équilibre budgétaire de N + 1 ;*
3. *La délibération de la collectivité portant transfert ou retrait de la mission à la carte est notifiée au président du syndicat mixte ; celui-ci en informe les autres collectivités membres ;*
4. *Le transfert s'accompagne des mises à disposition concernées par le biais d'un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement ;*

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D031_FCT-DE

5. *Lors du transfert, le syndicat mixte est alors substitué de plein droit, à la date du transfert de la mission, aux membres qui le composent dans toutes les délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personnes morales aux contrats conclus par les membres n'entraîne aucun droit de résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. Le membre qui transfère la mission, informe les cocontractants de cette substitution ;*
6. *Les personnels des membres ayant transféré l'une des missions au syndicat mixte sont transférées au syndicat mixte ;*
7. *La répartition de la contribution des collectivités aux dépenses liées à chacune des missions à la carte résultant de ce transfert, est déterminée par l'article 15.2 des présents statuts ;*
8. *Une liste des membres qui adhérent à chaque mission à la carte sera établie et mise à jour à chaque transfert ou retrait, puis transmise à la Préfecture. »*

Dans ce cadre, le Président informe que la demande de retrait de cette compétence à la carte d'Océan Marais de Monts a été prise en compte dès début 2025, notamment dans le budget 2025 voté.

Ainsi le SMBB n'a pas réalisé de nouveaux travaux en 2025 sur le territoire d'Océan Marais de Monts ni inscrit dans les programmations à venir.

Il n'y a pas eu de mise à disposition de ce membre lors de son adhésion, donc ce point peut être acté.

L'engagement d'Océan Marais de Monts concernant le remboursement de la dette du SMMJB n'est pas concerné par le retrait de cette compétence car il reste membre du SMBB.

En revanche, Océan Marais de Monts doit solder sa part résiduelle pour la dernière opération engagée (n°105) par le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB), dissous fin 2023 et repris par le SMBB. Cette opération engagée depuis 2021 s'est terminée en août 2025 et les subventions attendues sont maintenant versées. Ainsi le montant de la part résiduelle entre les 3 ex-membres du SMMJB s'élève au total à 99 463,47 € dont pour Océan Marais de Monts (36,60%) à 36 414,61 €.

Au vu de ces éléments, le Président propose de se prononcer favorablement au retrait de la compétence à la carte Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) pour Océan Marais de Monts à compter du 1er janvier 2026 sous réserve du versement avant le 31/12/2025 par Océan Marais de Monts de sa part résiduelle pour clôture des opérations engagées.

Ainsi à compter du 1er janvier 2026, le transfert des compétences SMBB s'organisera comme suit :

Membres du SMBB	**Compétence du tronc commun**	**Compétences à la carte**		
		Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs
Pornic agglo pays de Retz	Oui	Uniquement sur bassin versant du Falleron (hors Millac) et du Loup pendu	-	-
Sud Retz Atlantique	Oui	Oui	Oui	-
Vie et Boulogne	Oui	Oui	Oui	-
Challans Gois	Oui	Oui	Oui	Oui
Océan Marais de Monts	Oui	-	Uniquement sur partie zones humides (partie dunaire exclue)	
Pays de Saint Gilles agglo	Oui	Oui	Oui	Oui
Ile de Noirmoutier	Oui	-	-	-

***

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D031_FCT-DE

Le Comité syndical,

Vu la délibération du 12 décembre 2024 de la communauté de communes d'Océan Marais de Monts portant sur le retrait de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au Syndicat Mixte de la Baie der Bourgneuf,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de la Baie der Bourgneuf,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Valide le retrait de la compétence à la carte Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) pour Océan Marais de Monts à compter du 1er janvier 2026 ;
- Demande l'émission d'un titre d'un montant de 36 414,61 € auprès d'Océan Marais de Monts portant sur sa part résiduelle à payer pour clôture des opérations engagées ;
- Valide qu'il n'y pas de mise à disposition avec Océan Marais de Monts ;
- Prend acte que le remboursement de la dette du SMMJB n'est pas concerné par ce retrait ;
- Prend acte que les transferts de compétences au SMBB s'établissent comme suit au 1er janvier 2026 :

Membres du SMBB	**Compétence du tronc commun**	**Compétences à la carte**		
		Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs
Pornic agglo pays de Retz	Oui	Uniquement sur bassin versant du Falleron (hors Millac) et du Loup pendu	-	-
Sud Retz Atlantique	Oui	Oui	Oui	-
Vie et Boulogne	Oui	Oui	Oui	-
Challans Gois	Oui	Oui	Oui	Oui
Océan Marais de Monts	Oui	-	Uniquement sur partie zones humides (partie dunaire exclue)	
Pays de Saint Gilles agglo	Oui	Oui	Oui	Oui
Ile de Noirmoutier	Oui	-	-	-

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D032_FIN-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération 2025_D032_FIN

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

OBJET :	**FINANCES – Demande de subventions au titre de 2026 pour les postes de la cellule d'animation du SAGE/CLE, de la coordination générale de l'accord de territoire Eau et de la Gestion des Milieux aquatiques**

Le Président expose :

En tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) a pour missions statutaires :

- D'animer le SAGE et d'assurer le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- D'assurer la coordination générale de l'accord de territoire Eau - Baie de Bourgneuf 2023-2028 ;

Pour conduire ces missions, 4,6 équivalents temps plein sont nécessaires et répartis de la manière suivante :

Postes	Nombre d'ETP	Estimation des ETP éligibles aux subventions	Taux de subvention attendu
Animation du SAGE	1	1	Agence de l'eau : 70% des ETP éligibles + forfait fonctionnement Région : forfait 16 k€
Géomaticien	0,8	0,8	
Communication/ sensibilisation	0,2	0,2	
Etude Gestion quantitative	0,5	0,5	
Appui technique – révision SAGE	0,5	0,5	
Support administratif	0,6	0,4 ETP pour la cellule SAGE	
		0,2 ETP pour le CT Eau	Agence de l'eau : 60% des ETP éligibles + forfait fonctionnement Région : forfait 16 k€
Coordination CT Eau	1	1	
TOTAL ETP	**4,6**	**4,6**	

En outre, dans le cadre de ses compétences à la carte, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est maître d'ouvrage de travaux sur les bassins versants du Falleron, Loup pendu, Dain et Sallertaine.

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D032_FIN-DE

Pour conduire ces actions, 4,35 équivalents temps plein sont nécessaires et répartis de la manière suivante :

Postes	Nombre d'ETP	Estimation des ETP éligibles aux subventions	Taux de subvention attendu
Technicien Milieux aquatiques	3	2,7	Agence de l'eau : 60% des ETP éligibles + forfait fonctionnement
Technicien Ruissellement	0,6	0,6	
Support administratif	0,75	0,4	
TOTAL ETP	**4,35**	**3,7**	

Dans ce cadre, le président propose de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, pour l'année 2026.

***

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs pressentis ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D033_BIODI-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération 2025_D033_BIODIV

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

OBJET :	**BIODIVERSITÉ – Suivi des oiseaux d'eau nicheurs du Marais breton : contrat de coopération avec l'Office Français de la Biodiversité et subvention DREAL**

Le Président expose :

Dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité, des indicateurs à mettre en place pour évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire dont les limicoles nicheurs ont été définis et validés par le comité scientifique du site Natura 2000.

Le dernier suivi « limicoles nicheurs » date de 2016 soit près de 10 ans. Il est donc proposé de mettre à jour ce suivi avec le même protocole et d'ajouter l'évaluation du succès reproducteur de deux espèces : chevalier gambette et vanneau huppé pour lesquels les prairies humides et le marais breton ont un intérêt majeur pour la reproduction.

Ces données servent aussi pour les évaluations d'incidences Natura 2000, l'évaluation de l'impact des MAEC et la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD = base de données des Documents d'Objectifs du site Natura 2000).

Etant donnée l'expertise nécessaire pour ces suivis, il est intéressant de s'associer avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la mise en œuvre de ce projet. Pour cela il est proposé un contrat de coopération entre l'OFB et le SMBB de sa signature jusqu'au 31/12/2027 avec une répartition comme suit des rôles et des coûts du partenariat :

OFB	Syndicat Mixte Baie de Bourgneuf
Co-pilotage de l'action Appui à la mise en œuvre du protocole (méthodologie) Contribution à l'analyse des données	Co-pilotage de l'action avec la maitrise d'ouvrage de la prestation de services Organisation et réalisation des suivis de terrains selon protocoles définis Analyse et transfert des données pour la gestion

Phase	Structure	Elément de mission détaillée dans le programme	Echéance
1	Bureau d'études	Enquête limicoles et anatidés nicheurs (25 secteurs-échantillons) et suivi du succès reproducteur (5 secteurs-échantillons)	15 juillet 2026
	OFB et SMBB	Enquête limicoles et anatidés nicheurs et suivi du succès reproducteur (5 secteurs-échantillons)	
	OFB et SMBB	Cartographie des usages agricoles sur les 10 secteurs-échantillons suivis pour l'évaluation du succès reproducteur et transmission des données au titulaire	
	SMBB	Transmission des données des comptages Avocette élégante et Barge à queue noire au titulaire	
2	Bureau d'études	Analyse des données d'enquête limicoles et anatidés nicheurs et évaluation du succès reproducteur et productions attendues	30 octobre 2026
3	Bureau d'études	Restitution devant le comité de pilotage Natura 2000	18 déc. 2026

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D033_BIODI-DE

1/ Coût complet du partenariat	Qui supporte directement la dépense ?	
	OFB	SMBB
Personnel (chacun son personnel)	17 724,00 €	7 400,00 €
frais de déplacement (chacun son personnel)	500,00 €	1 000,00 €
frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, hébergement et frais d'accueil pour l'ensemble des effectifs concourant à la mise en œuvre du programme	2 733,60 €	62 000,00 €
Subventions sollicitées	-	-
TOTAL par partenaire	20 957,60 €	70 400,00 €
Coût complet général		**91 357,60 €**
2/ Répartition du coût complet Clé de répartition en % (à titre indicatif)	70%	30%
Montants respectifs :	63 950,32 €	27 407,28 €
3/ Flux financier induit (soulte) arrêt de l'OFB au SMBB en € nets de taxe :	**42 992,72 €**	-

Le coût de ce contrat de coopération s'élève à 91 357,60 € avec une participation de 70% de l'OFB et 30% du SMBB. Comme le SMBB assure la maîtrise d'ouvrage de la prestation de services et mobilise du temps d'agents avec un engagement de dépenses plus importantes, il est prévu que l'OFB verse une soulte forfaitaire de 42 992,72€ au SMBB en 3 paiements.

En outre, la DREAL peut subventionner ce projet pour un montant forfaitaire de 19 200 € si la demande est déposée avant fin 2025. En conséquence le plan de financement de ce projet pour le SMBB s'établit de la manière le suivant :

Plan de financement pour le SMBB			
DEPENSES		**RECETTES**	
Animateur Natura 2000	7 400,00 €	Convention Natura 2000	8 207,27 €
Autres frais	1 000,00 €	OFB	42 992,73 €
Prestations de services	62 000,00 €	DREAL	19 200,00 €
Total	**70 400,00 €**	**Total**	**70 400,00 €**

***

Le Comité syndical,

Vu le contrat de coopération n°OFB-0396 relatif au suivi Oiseaux d'eau nicheurs du Marais breton, versé en annexe ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à signer le contrat de coopération entre l'Office Français de la Biodiversité et le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
- Autorise le Président à solliciter la subvention pressentie auprès de la DREAL ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D034_BIODI-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération 2025_D034_BIO

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	15	9	3	18

OBJET :	**BIODIVERSITE – Attribution du marché : Enquête limicoles et anatidés nicheurs et évaluation du succès reproducteur sur le site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* »**

Le Président expose :

Dans le cadre du contrat de coopération avec l'Office Français pour la Biodiversité, il est prévu que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf porte l'enquête limicoles et anatidés nicheurs et évaluation du succès reproducteur sur le site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* ».

La prestation de services a pour objet :

- La réalisation des enquêtes et suivis de terrain selon un protocole défini par le SMBB
- L'analyse des données d'enquête et de suivi du succès reproducteur
- La rédaction d'un rapport d'étude et d'une présentation pour restitution de l'étude

Le cahier des charges prévoit :

- Une phase de terrain pour la prospection des couples nicheurs de limicoles et d'anatidés (12 semaines) et l'évaluation du succès reproducteur pour le vanneau huppé et le chevalier gambette ;
- L'analyse des données pour évaluer le nombre de couples nicheurs et évaluer le succès reproducteur au regard du paysage agricole du Marais breton ;
- La production d'un rapport d'analyse, la transmission des données et la restitution en comité de pilotage Natura 2000

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 2 juin 2025 avec une remise des offres au plus tard le 21 juillet 2025, les offres reçues sont les suivantes :

Ordre d' arrivée	Nom du candidat
1	Groupement LPO VENDEE + co-traitants : LPO de Loire-Atlantique et Fédération de chasse de Vendée
2	FORESTONS !
3	SYNERGIS ENVIRONNEMENT
4	NCA ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D034_BIODI-DE

La candidature du candidat n°2 n'a pas été retenue car elle ne présentait pas les capacités minimales demandées dans le règlement de consultation. Le bilan de l'analyse des offres est le suivant :

Synthèse des critères	Note	Candidat 1	Candidat 3	Candidat 4
Valeur technique - qualité de la prestation selon sous-critères	/50	41	25	37
Valeur Prix - Note obtenue	/40	40	25,8	18,6
Développement durable selon sous-critères	/10	3	4	9
note globale	**/100**	**84**	**54,8**	**64,6**
Classement des offres		**1**	**3**	**2**

Le Président propose au Comité syndical d'attribuer le marché au candidat 1 : le groupement composé de la LPO Vendée et des deux co-traitants : LPO de Loire-Atlantique et Fédération de chasse de Vendée pour un montant de 54 500 € TTC, sous réserve que le candidat retenu produise les éléments attendus (conformément au règlement de consultation) dans un délai de 5 jour ouvré suivant la réception de la demande faite par le SMBB.

***

Le Comité syndical,

Vu la consultation lancée en juin 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Attribue le marché au groupement : LPO de la Vendée et deux co-traitants LPO Loire-Atlantique et Fédération de chasse de Vendée, pour un montant de 54 500 € TTC sous réserve de transmission de toutes les pièces administratives prévues dans le règlement de la consultation ;

- Autorise le Président à signer les pièces relatives à l'exécution de ce marché ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 085-200088771-20251028-2025_D035_MA-DE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 Date de convocation : 22 octobre 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération 2025_D035_MA *(compétence à la carte)*

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine (non votant), GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER (non votant)

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants Compétence GEMA
24	16	8	3	17

OBJET :	**MILIEUX AQUATIQUES – Travaux de restauration de mares – plan de financement**

Le Président expose :

Dans le contrat territorial Eau 2023-2025, il est prévu de restaurer des mares. En 2025, 11 mares sont programmées en Vendée (Bois-de-Céné) et 5 en Loire-Atlantique (Machecoul-Saint-Même). La restauration consiste à curer des mares et à installer une clôture pour limiter le piétinement des troupeaux qui endommage les berges.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC	Financements	précisions	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide	Montant
travaux	9 600.00 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne		10 601.2 €	Subvention	50%	5 300.60 €
fournitures pour clôtures	1 001.19 €	HT	Région des Pays de la Loire		10 601.2 €	Subvention	30%	3 180.36 €
			Total des ressources externes					**8 480.95 €**
			FCTVA prévisionnel (N+1)					**1 889.13 €**
			A la charge des EPCI concernés:					**2 351.34 €**
			Challans Gois Communauté					*1 616.55 €*
Total des dépenses HT	**10 601.19 €**		*Sud-Retz Atlantique*					*734.79 €*
Total des dépenses TTC	**12 721.43 €**		**Total des recettes**					**12 721.43 €**

***

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués concernés par la mission à la carte :

- Valide le plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à solliciter subventions pressenties et transmettre les documents nécessaires à l'octroi de celles-ci ;
- Autorise l'engagement des travaux ;
- Donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON